

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-053

SEANCE du 30 juin 2022

Convoqué le 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de juin, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents :

Pouvoirs : Mme BOU Suzanne à M. AUBERT Sébastien, Mme CHABRAND Gisèle à M. LAGIER Robert, Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. MEYSSIREL Bernard,

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif M14 des Orres pour l'exercice 2022,

Considérant le besoin d'effectuer les réajustements budgétaires suivants,

En dépenses d'investissement :

-OP 573 – Viabilisation terrains constructibles - au 2128 :	+ 30 000€
-OP 565 - Stationnement station - au 2313 :	- 270 072,05€
-OP 564 – Centre innovation - au 2313 :	- 140 256,14€
-OP 564 – Centre innovation - au 2031 :	- 7 050€

-OP 568 – Vie des Orres - au 2313 :	+ 453 000€
-OP 574 – Station de demain au 2031 :	+15 300€

Soit + 50 921,81€.

En recettes d'investissement :

-Au 021 – Versement de la section de fonctionnement :	+ 50 921,81€
---	--------------

Soit + 50 921,81€.

Soit un réajustement budgétaire total de +50 921,81€ équilibré en dépenses et en recettes d'investissement.

En dépenses de fonctionnement

-Au 023 (virement à la section d'investissement) :	+ 50 921,81€
-Au 615228 (Entretien et réparation autre bâtiment) :	+ 50 000€
-Au 73942 (Reversement sur taxe de versement de transport) :	+ 300 000€
-Au 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) :	+ 5 000€
-Au 022 dépenses imprévues :	+ 5 000€

Soit + 390 145 €

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20220630-2022-053-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

En recettes de fonctionnement :

-Au 7366 (Taxe sur les remontées mécaniques) :	+ 300 000€
Au 7411 (Dotation Forfaitaire) :	+ 6 766€
-Au 74121 (Dotation de Solidarité Rurale) :	+ 79 430€
-Au 74127 (Dotation Nationale de Péréquation) :	+ 3 949€

Soit + 390 145 €

Soit un réajustement budgétaire total de + 390 145 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du BP Principal 2022 présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*